

**BUREAU EXÉCUTIF**  
**JEUDI 16 JUILLET 2020**  
**17h-18h40**

<b>Présent(s)</b>	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	MAZE Benjamin, FRITSCH Guillaume
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	BAUDRAND Jacky, SAINT-JEAN Bernard

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

<b>1 Décisions à prendre</b>	<b>1</b>
1.1 Organisation d'épreuves : proposition de passage en "phase 2 renforcée"	1
1.2 Epreuves Nationales :	4
1.2.1 Championnat de France de Triathlon distance L Cagnes sur Mer : changement de date	4
1.2.2 Championnat de France de Swimrun : changement de date et de lieu	4
1.3 Budget prévisionnel 2020	4

\*\*\*\*\*

## 1 Décisions à prendre

### 1.1 Organisation d'épreuves : proposition de passage en "phase 2 renforcée"

Le BE du 16 juin 2020 a validé la mise en place d'un guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive, ces dernières venant s'ajouter aux directives d'ores et déjà disponibles dans les Règles Techniques de Sécurité (R.T.S), la Réglementation Générale Fédérale (R.G.F), la Réglementation des Épreuves Nationales (R.E.N) et le Cahier des charges des Épreuves Nationales.

Ce guide comporte un tronc commun et un système de phases (phase 1 ou phase 2) renvoyant à des spécificités à mettre en place en fonction des mesures sanitaires à respecter (distanciation physique, nombre de concurrents pouvant être accueillis, des mesures sanitaires à appliquer, possibilité d'accueillir du public ou non...) :

- la phase 1 étant la plus restrictive
- la phase 2 étant plus souple

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, fait savoir qu'il a participé ce midi à la réunion de la cellule de veille coronavirus et sollicité le passage en phase 2 compte tenu :

- de la fin de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet 2020 à minuit
- de la reprise des compétitions FFA et FFC
- de la nécessité d'une visibilité rapide sur cette question pour nos organisateurs, car un maintien en phase 1 contraindrait les organisateurs à annuler leurs épreuves programmées à partir de septembre

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, précise qu'il a entendu l'avis médical exprimé à ce moment là, très réservé au regard de l'évolution à la hausse du nombre de cas de Covid-19, et retravaillé avec ses équipes le guide des recommandations sanitaires et sportives pour proposer des mesures sanitaires "renforcées" en cas de passage en phase 2.

A titre d'exemples :

Phase 2 / version du 16 juin	Proposition de phase 2 <b>renforcée</b>
<p>6. ACCUEIL DES SPECTATEURS (...) Les décisions gouvernementales autorisent l'accueil de spectateurs. sans qu'il soit nécessaire de les canaliser et les sectoriser dans des espaces dédiés spécifiquement à leur accueil. La distanciation physique n'est plus une préconisation obligatoire</p>	<p>6. ACCUEIL DES SPECTATEURS (...) <b>Il est nécessaire de matérialiser des zones réservées aux spectateurs (départ, zone de transition, zone d'arrivée, podium, ... ).</b></p> <p><b>Si une distance inférieure à 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour les spectateurs, et il est vivement recommandé sur l'ensemble du site.</b></p> <p><b>Seuls les concurrents peuvent avoir accès à la zone de retrait des dossards. Le port du masque est obligatoire si le retrait s'effectue dans un espace clos et couvert.</b></p>
<p>7.2 Utilisation des E.P.I. (Equipement de Protection Individuelle) sur site (...) Le port du masque n'est pas obligatoire sur le site de course sauf dans les espaces clos, mais il peut toutefois continuer d'être porté par les personnes qui le souhaitent. Le comité d'organisation incitera les différents acteurs de l'organisation à continuer de porter leur masque et de se laver régulièrement les mains, lorsqu'ils sont au contact direct des concurrents ou des spectateurs</p>	<p>7.2 Utilisation des E.P.I. (Equipement de Protection Individuelle) sur site (...) <b>Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des espaces clos et couverts du site de la manifestation, et il est vivement recommandé sur l'ensemble du site.</b></p>

Anne-Charlotte DUPONT, médecin élu au Collège Médical du Conseil d'Administration et membre de la Commission Nationale Médicale, a expliqué son point de vue plutôt réservé en tant que professionnel de la santé. Depuis quelques jours, certains indicateurs montrent clairement la persistance de la circulation du coronavirus voire même une majoration dans certaines régions de France comme en PACA, Bretagne ou Nouvelle-Aquitaine. Cette tendance se retrouve dans plusieurs Etats européens, qui ont, pour quelques uns d'entre eux, ordonné entre autres le reconfinement dans des territoires définis. Même si notre Gouvernement se veut rassurant et encourage la reprise sportive, Anne-Charlotte DUPONT a rappelé que l'une des missions du corps médical fédéral dont elle fait partie, était de garantir l'intégrité physique des nos licenciée.e.s. C'est pourquoi elle appelle toutes et tous à la vigilance devant ce virus dont nous savons encore peu de choses et invite à rester prudents malgré tout car "rien n'est fini".

En parallèle, en tant qu'élue, elle a précisé avoir bien conscience qu'il est important pour notre sport - nos clubs, nos organisateurs, nos licenciés, nos ligues et notre Fédération - de reprendre très prochainement nos activités de compétition. Et ce, sans oublier les gestes barrières, dont certains peuvent considérablement complexifier l'organisation d'une épreuve. Elle a d'ailleurs salué le travail réalisé quelques heures plus tôt par la Vie Sportive dans le cadre du nouveau guide de recommandations.

Le Président LESCURE remercie Anne-Charlotte DUPONT et les membres de la Commission Nationale Médicale pour le travail réalisé ainsi que leur avis. Il précise qu'il comprend parfaitement leurs réserves, mais néanmoins il estime qu'à ce jour notre fédération ne peut être plus limitante que le ministère des sports, ni plus limitante que d'autres fédérations délégataires comme la FFA et la FFC par exemple. Si les conditions sanitaires n'étaient plus réunies pour garantir la sécurité des participants, sportifs comme public, il appartiendra aux préfetures d'interdire l'organisation des compétitions.

Après prise en compte des différents avis exprimés, de la fin de l'état d'urgence sanitaire, du renforcement des mesures sanitaires proposé par la Commission des Epreuves Nationales en phase 2, **les membres du Bureau Exécutif valident à la majorité :**

- **la mise à jour du guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive et sa communication.**
- **le passage en "phase 2 renforcée" à compter du 01 août 2020 telle que prévue par le guide évoqué ci-dessus.**

Il est rappelé que la F.F.TRI. pourra repasser en "phase 1" si l'évolution des conditions sanitaires l'exige.

## 1.2 Epreuves Nationales :

### 1.2.1 Championnat de France de Triathlon distance L Cagnes sur Mer : changement de date

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, rappelle qu'un premier report du championnat de France de distance L (Cagnes sur Mer) du 30 mai au 30 août 2020 avait déjà été acté. Un nouveau report est demandé compte tenu du décalage du départ Tour de France, prévu lui le 29/08 de la ville de Nice, avec une étape Nice/Nice, le dimanche 30/08.

Pour être en adéquation avec les épreuves enregistrées au calendrier fédéral, la Commission des Epreuves Nationales propose le report du championnat de France de distance L exclusivement au 27 septembre 2020.

***Les membres du Bureau Exécutif valident cette proposition à l'unanimité. Cette date n'étant pas celle préférentiellement souhaitée par l'organisateur, à défaut de report possible au 27 septembre, le championnat de France de distance L sera annulé.***

### 1.2.2 Championnat de France de Swimrun : changement de date et de lieu

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, informe les membres du BE de l'impossibilité d'organiser le championnat de France de Swimrun à la date et à l'endroit prévus initialement (25 & 26 octobre 2020 / Beaulieu-sur-Mer).

Il est proposé d'organiser le championnat de France de Swimrun le 12 septembre 2020 à SAINT LUNAIRE (Bretagne).

***Les membres du Bureau Exécutif valident cette proposition à l'unanimité.***

## 1.3 Budget prévisionnel 2020

En préambule il est rappelé que le projet de budget prévisionnel a été construit sur la base des mêmes recettes en pass compétition et en droits d'organisation que celles de l'an dernier sur la période de septembre à décembre (190 k€ de pass compétition et 40 à 80 k€ de droits d'organisation), et que si la situation perdure, que les épreuves prévues n'ont pas lieu, un Conseil d'Administration post-AG devra adopter un budget rectificatif.

Parmi les propositions formulées par le groupe de travail pour favoriser la "relance" des clubs et des organisateurs, ***les membres du BE décident de retenir la mise en place d'un fonds de soutien et du kit de communication pour les clubs. L'enveloppe maximale consacrée à cette "relance" est fixée à 100 k€, charge au groupe de travail qui a formulé ces propositions d'examiner les dossiers de demandes de soutien et de définir la répartition entre "fonds de soutien" et "kit de communication".***

***Les membres du BE décident d'acter :***

- ***que toutes les réunions et tous les colloques devront s'effectuer de manière dématérialisée en 2020, ainsi que la baisse des budgets des différentes commissions, missions, des frais de fonctionnement des élus, de la DTN. (économie de 154 k€)***

- **la mise en place d'une enveloppe financière de 80 k€ en lieu et place des grilles de prix de D1 (primes clubs et primes individuelles), charge à la Commission Nationale Sportive de définir, après avis des représentants de clubs de D1, les meilleures modalités d'utilisation de cette enveloppe au bénéfice des clubs de D1**
- **le maintien de l'enveloppe "Accord Cadre" (357 k€).**
- **le maintien de l'enveloppe destinée à la production TV (52,5 k€).**

Après prise en compte de ces décisions, la balance prévisionnelle 2020 est déficitaire de 54 245€.

**Les membres du BE décident de conserver cette balance prévisionnelle en l'état et de mobiliser les fonds propres.**

**Le projet de budget prévisionnel 2020 est validé à l'unanimité** et sera transmis aux membres du CA dans les meilleurs délais.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Pierre BIGOT**  
**Secrétaire Général**